



Communiqué de presse  
Paris, le 12/04/2017

## « VEILLER SUR MES PARENTS\* », un nouveau service de visites régulières du facteur au domicile des personnes âgées

**Depuis ces trois dernières années, La Poste a réalisé plus de 50 000 visites au domicile de personnes âgées dans le cadre du service Proxi Vigie Cohesio, destiné aux collectivités territoriales. Aujourd'hui, les particuliers peuvent bénéficier de ce service avec « Veiller sur mes parents ». Un service qui permet d'éviter l'isolement des personnes âgées et de rassurer les proches d'un parent vieillissant.**

### Des visites régulières\*\* qui maintiennent le lien social

Ces visites s'appuient sur le passage du facteur à domicile et se font au rythme et aux jours choisis par le bénéficiaire et ses proches : 1, 2, 4 ou 6 fois par semaine. A chaque visite, les proches sont informés directement sur leur smartphone, via une application dédiée, de la tenue et du bon déroulement de la visite et des éventuels besoins exprimés par le bénéficiaire du service.

Les seniors concernés bénéficient également, s'ils le souhaitent, d'un équipement connecté à un centre de veille et d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7 qui peut si nécessaire appeler les proches et les secours. De même, pour les petits dépannages de la vie quotidienne, la plateforme d'assistance propose les coordonnées de professionnels à contacter. Ces services sont opérés par le partenaire de Veiller sur mes parents SAS, Europ Téléassistance.

### Les facteurs au service du bien vieillir

Dans le cadre du service « Veiller sur mes parents », tous les facteurs suivent une formation co-construite avec Le gérontopôle « Autonomie et longévité » des Pays de la Loire. Ce nouveau service s'appuie sur la relation de confiance qui unit le facteur à ses clients et illustre la volonté du Groupe La Poste d'accompagner les évolutions de la société en proposant des solutions de proximité humaine utiles et accessibles à tous.

### Comment ça marche ?

Pour souscrire au service « Veiller sur mes parents », deux possibilités : sur le site **[www.laposte.fr/veillersurmesparents](http://www.laposte.fr/veillersurmesparents)** ou par téléphone au **01 41 85 97 91** du lundi au samedi de 8h30 à 19h (appel non surtaxé selon les conditions en vigueur de l'opérateur télécom).

- 1) Le bénéficiaire et ses proches choisissent la fréquence et les jours de visite du facteur : un, deux, quatre ou six passages par semaine.
- 2) Ils désignent un ou plusieurs contacts de proximité qui peuvent être alertés en cas de besoin. Les contacts de proximité sont des personnes de confiance (amis, voisins, famille...) qui résident à proximité (5 à 15 minutes) et qui peuvent intervenir en cas de besoin.
- 3) Le facteur installe et teste le matériel connecté au centre de veille et d'assistance. Les proches reçoivent sur leurs smartphones les notifications transmises par le facteur à

\*Service de Veiller sur mes parents, une entreprise du Groupe La Poste

\*\* Les visites sont opérées par La Poste

chacune de ses visites (bon déroulement, expression d'un besoin, bénéficiaire absent ou n'a pas ouvert la porte, etc.) via l'application « Veiller sur mes parents ». Les proches choisissent quelles notifications seront également transmises aux contacts de proximité, en cas de besoin.

### **Contact presse**

Perrine LANDRY

[perrine.landry@laposte.fr](mailto:perrine.landry@laposte.fr)

01 55 44 22 39